

MINISTERE DE LA SANTE

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

BURKINA FASO

-----

Unité-Progress-Justice

-----

ARRETE n°2004- 344 /MS/SG  
portant Intérim du Secrétaire Général

## LE MINISTRE DE LA SANTE

\*\*\*\*\*

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Docteur Larba Théodore KANGOYE, Inspecteur Général des Services de Santé est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 14 au 19 novembre 2004.

**Article 2** : Le présent arrêté qui prend effet pour compte du 14 au 19 novembre 2004, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

#### AMPLIATIONS :

- 1-CAB
- 1-SG
- 1-IGSS
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Tous Services Rattachés
- 2-Intéressés
- 2-Archives

Ouagadougou, le 12 NOV 2004

*Bédouma Alain YODA*

**Bédouma Alain YODA**  
Officier de l'Ordre National

